

REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Durant l'année scolaire, un service de restauration et de surveillance fonctionne dans chaque école. Ce service, outre sa vocation sociale, a une dimension éducative ; il est assuré par des agents municipaux sous la responsabilité du Maire.

ARTICLE 1 – LES BENEFICIAIRES

Ce sont les enfants des écoles élémentaires et maternelles régulièrement inscrits.

ARTICLE 2 – LES TARIFS

Ils sont fixés par délibération du Conseil Municipal. La participation financière des parents dépend de leur quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales. Pour bénéficier des tarifs (affichés sur place) un dossier est à constituer, en début d'année scolaire, au service comptabilité de la Mairie.

ARTICLE 3 – LE PAIEMENT

Le paiement est à effectuer à la Trésorerie de Biard, soit :

- en chèque à l'ordre du Trésor Public,*
- par prélèvement automatique (à compter du 1^{er} janvier 2013).*

L'inscription en restaurant scolaire est prise en compte dès l'instant où les facturations antérieures ont été réglées.

.../...

ARTICLE 4 – LA DISCIPLINE

Le moment des repas doit permettre à l'enfant de se restaurer et de se détendre. Il est donc nécessaire qu'il y règne de la discipline, les enfants doivent avoir un comportement correct, obéir et respecter l'ensemble du personnel et leurs camarades. Le personnel est invité à faire connaître au directeur de l'école tout manquement répété à la discipline. Si aucune amélioration n'est constatée, les parents sont alors avertis et des sanctions s'en suivent (exclusion temporaire ou définitive du service de restauration).

ARTICLE 5 – ALLERGIES ET AUTRES INTOLERANCES

Les parents de l'enfant ayant des intolérances à certains aliments devront fournir un certificat médical. Un PAI (projet d'accueil individualisé) sera alors rédigé avec le médecin scolaire et les autres partenaires concernés.

ARTICLE 6 – ACCEPTATION DE CE REGLEMENT

L'inscription de l'enfant en restaurant scolaire vaut acceptation de ce règlement.

Fait à Saint-Benoît, le 3 juillet 2014.

*L'Adjoint aux Affaires Scolaires,
Joël BLAUD.*

*Le Maire,
Dominique CLEMENT.*